

(1) **Attestation d'examen de type UE**
conformément au module B, chiffre 6.1 de l'EPI directive (UE) 2016/425

- (2) Directive du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle (EPI) - Directive (UE) 2016/425.
- (3) No de l'attestation d'examen de type : **ZP/B119/20**
- (4) Produit : **Dispositif d'ancrage type B**
 Type : **ABS DomeWeb**
- (5) Fabricant : **ABS Safety GmbH**
- (6) Adresse : **Gewerbering 3, 47623 Kevelaer, Allemagne**
- (7) Catégorie de risque : **III**
- (8) La conception de cet équipement de protection individuelle et les différentes versions autorisées sont spécifiées dans l'annexe à la présente attestation d'examen de type.
- (9) L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément au chapitre V du directive (UE) 2016/425 du 9 mars 2016, certifie que cet équipement de protection individuelle satisfait aux exigences essentielles de protection de la santé et de sécurité conformément à l'annexe II (module B) de la directive. Les résultats de l'examen de type sont consignés dans le rapport PB 20-043. D'autres dispositions de la législation de l'Union éventuellement applicables à ces équipements de protection individuelle n'ont pas été prises en compte dans la présente attestation d'examen de type.
- (10) Les exigences fondamentales de santé et de sécurité sont remplies par conformité avec les normes suivantes

DIN EN 795:2012

- (11) La présente attestation d'examen de type de l'UE concerne uniquement la conception et l'examen de type des équipements de protection individuelle décrits conformément au directive (UE) 2016/425. Pour les équipements de protection individuelle de la catégorie III, cette attestation d'examen de type UE ne peut être utilisée qu'en combinaison avec l'une des procédures d'évaluation de la conformité visées à l'article 19, point c).
- (12) Lors de l'apposition du marquage "CE", conformément aux articles 16 et 17 du directive (UE) 2016/425, sur le produit de la catégorie III du marquage "CE", le fabricant a l'obligation d'ajouter le numéro d'identification de l'organisme notifié effectuant la procédure d'évaluation de la conformité conformément au module C2 ou D de l'équipement de protection individuelle. En outre, le fabricant est tenu d'établir une déclaration de conformité UE correspondante - conformément à l'article 15 de la directive (UE) 2016/425 - et de la joindre à l'équipement de protection individuelle ou d'indiquer dans les instructions et les notes visées à l'annexe II, point 1.4, l'adresse Internet à laquelle il est possible d'accéder à la déclaration de conformité UE.
- (13) Cette attestation d'examen de type UE est valable jusqu'au 03.08.2025.

DEKRA Testing and Certification GmbH
 Bochum, le 04.08.2020

Signé: Kilisch
 Gérant

Nous confirmons l'exactitude de la traduction à partir de l'original allemand.
 En cas de litige, seul le texte allemand fait foi.

Gérant

TRADUCTION

- (14) Annexe à
- (15) **l'attestation d'examen de type UE
ZP/B119/20**
- (16) 16.1 Objet et type
Dispositif d'ancrage type B
Type : ABS DomeWeb

16.2 Description

Le dispositif d'ancrage avec protection antichute de type : ABS DomeWeb sert à la protection temporaire des personnes contre le risque de chute. Lors de l'utilisation, une personne maximum peut être protégée au niveau du guidage formé par la sangle. Le montage du système s'effectue à l'horizontale, sur des coupoles lumineuses suffisamment porteuses.

La protection antichute est spécialement prévue pour rattraper une personne en cas de chute dans une coupole lumineuse.

De plus, le sauvetage de la personne par une autre personne est possible. La protection antichute se compose d'un filet dont les dimensions vont de 2,0 m x 2,0 m à 3,0 m x 3,0 m.

Le montage du système s'effectue au niveau de la couronne de la coupole lumineuse au moyen d'une sangle qui l'entoure munie d'un élément de serrage. La sangle est passée en boucle à travers les mailles du filet et fixée au filet par des boucles supplémentaires.

Au niveau de la sangle, l'utilisateur peut se protéger directement contre le risque de chute avec un élément de jonction et son EPI supplémentaire.

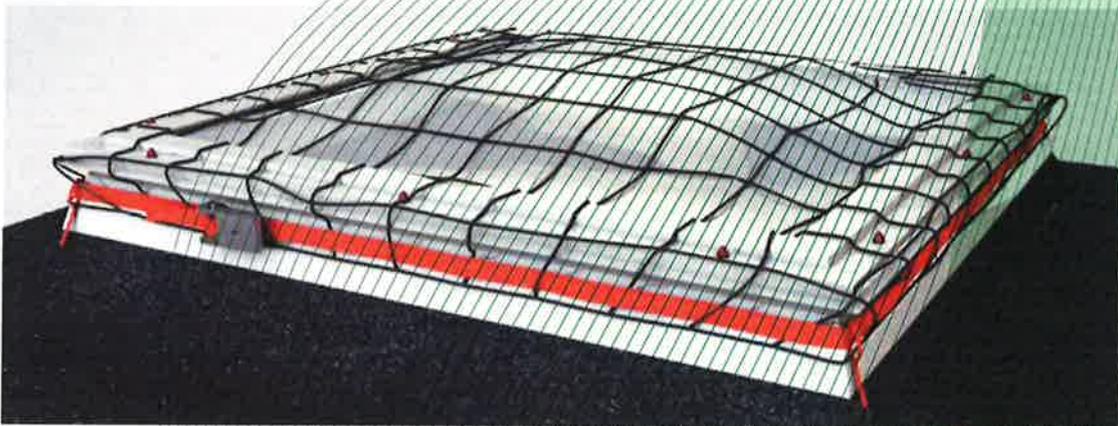


Photo : Dispositif d'ancrage avec protection antichute, type ABS DomeWeb

- (17) Rapport

PB 20-043, 04.08.2020